

Personnels ATSS- ATRF Non-Titulaires

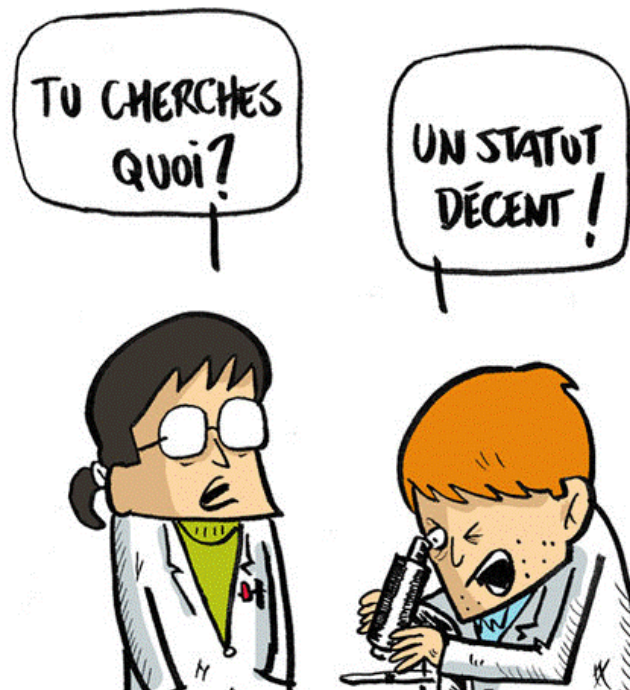
Juillet 2019

COMPTE-RENDU COMMENTÉ DE LA CCPA DU 01 JUILLET 2019

Vos élu.es à la Commission Consultative Paritaire Académique

Barbara Fouché, Celine Franco, Delphine Rorteau

cgteduc-nantes@orange.fr



Présidence : Mme Carapezzi, cheffe de la DIPATE

Organisations syndicales présentes (5 représentants du personnel sur 6) :

CGT Educ'Action (2 titulaires + 1 suppléante) et SGEN CFDT (1 titulaire) + 2 représentantes sans étiquette.

Sommaire :

- Lecture de la déclaration liminaire de la CGT Educ'Action P2
- Etat des lieux de l'emploi des agents non titulaires de l'académie P3
- Bilan social P4
- Groupe de Travail / Etat des lieux de l'emploi dans les GRETA et CFA / Concours P5
- Situations individuelles / Revendications P6

Défendre le service public, un enjeu crucial pour l'égalité des usagers et des personnels.

L'ensemble des organisations syndicales de l'Éducation nationale appelaient à la mobilisation le 9 mai 2019 et plus de 200.000 agents ont répondu présents partout en France pour la défense du service public et contre la réforme gouvernementale de la Fonction Publique qui a pour finalité :

- d'accroître le recrutement de contractuels au détriment des emplois statutaires
- d'engager des plans de départ de fonctionnaires et de supprimer des dizaines de milliers d'emplois
- de privilégier une politique de rémunération au mérite.

Cette réforme présentée par le gouvernement comme une « modernisation de la fonction publique » n'a pour but avoué que de précariser l'ensemble des personnels.

La CGT Educ'Action considère qu'il faut ouvrir en urgence des négociations pour la mise en place d'un véritable plan de titularisation, sans condition de concours ni de nationalité, avec une formation adaptée pour mettre fin à la précarité. A défaut, la CGT Educ'Action Nantes profite de cette CCP pour défendre la garantie de réemploi de tous.

Cette CCP est aussi l'occasion d'exprimer nos craintes quant au sort réservé aux non-titulaires. Nous dénonçons ainsi l'arbitraire dont les personnels peuvent parfois être victimes, réalité souvent liée à leur statut précaire.

Cette pression exercée sur les personnels engendre des risques psychosociaux pour certains et de la souffrance au travail. Depuis plusieurs années, la CGT Educ'Action Nantes alerte l'administration sur la saturation des

services médicaux et sociaux départementaux. Vous savez notre attachement aux conditions de travail des personnels: nous vous demandons donc de tout mettre en œuvre pour renforcer en effectif les services du rectorat concernés en poste de titulaires.

La CGT Educ'Action Nantes reconnaît bien entendu l'effort des services de la DIPE 4 pour informer les collègues dans les meilleures conditions de leur affectation mais nous continuons d'alerter le rectorat sur les nombreuses difficultés rencontrées. Pour pouvoir dans la clarté et le respect du barème affecter les agents, nous tenons à ce que l'intégralité des affectations ait lieu lors des CCP.

La seule CCP du 01 juillet 2019 ne suffira pas, nous continuons de demander une CCP d'affectation afin de répondre à cette nécessité de transparence.

La CGT tient encore une fois à rappeler ses revendications à savoir :

- ♦ **La création d'emplois statutaires**
- ♦ **La résorption de la précarité et la création d'un volant de titulaires remplaçants en nombre dans les 5 départements.**
- ♦ **L'égalité professionnelle**
- ♦ **La revalorisation des salaires**
- ♦ **L'abandon du jour de carence**
- ♦ **Des moyens budgétaires nécessaires pour l'accomplissement des missions de service public**

Vous savez notre attachement aux conditions de travail des personnels. C'est pourquoi, nous apportons également tout notre soutien aux collègues de la DIPATE qui travaillent dans des conditions difficiles car ils sont également soumis aux politiques de restrictions de moyens et nous sommes à leurs côtés pour défendre leurs conditions d'exercice.

ÉTAT DES LIEUX DE L'EMPLOI EN EPLE ET SERVICES ACADEMIQUES

Depuis des années la CGT Educ'Action fait le constat que le recrutement des agents non titulaires s'accroît. L'administration elle-même le rapporte au travers des chiffres présentés : **448 agents en 2018/2019 soit une augmentation de 10%** en comparaison à l'année antérieure.

Sur les 448 contractuels recrutés depuis la rentrée 2018, 362 agents sont encore sous contrat dont 116 personnels sous contrat à l'année.

Ces 116 personnels ayant un contrat à l'année représentent 32% de l'effectif des contractuels (hors CDI). Ils étaient 113 agents en 2018 et 85 agents en 2017.

	160 agents sortis depuis 01.09.2018	155 agents recrutés depuis 01.09.2018	86 Agents non réemployés
Agents administratifs	103	80	40
Agents de service	10	7	1
Agents Recherche et Formation Laboratoire	18	24	16
Agents Recherche et Formation Autre	1	2	0
Médecins élèves	5	5	0
Médecin de prévention	1	2	0
Infirmier.es	15	21	14
Assistant.es sociaux/ales	7	14	15

L'administration a annoncé que, pour la rentrée prochaine, elle aura moins de besoins de personnels non titulaires.

Elle souhaite être prudente par rapport :

- au contexte économique actuel
- au nombre d'agents sortis du vivier en cours d'année (obtention de concours, de mutations, de départ en retraite, de démissions...); chiffre est en augmentation de 33% par rapport à l'année précédente.
- au nombre de nouveaux recrutements en 2019; 155 agents soit un chiffre en augmentation de 27% de plus qu'en 2018.

La DIPATE a également précisé qu'il y avait eu énormément d'arrêts maladie chez les personnels titulaires et non titulaires d'où une augmentation des embauches.

Commentaire de la CGT :

Rien de surprenant là-dessus malheureusement pour la CGT quand on constate la dégradation des conditions de travail et les suppressions de postes que nous subissons tous !

Les agents contractuels sont en première ligne dans les ajustements de postes que fait l'administration. Ainsi pour les CIO cette année, 5 contractuels étaient placés à l'année sur des postes, supprimés à la rentrée. ET il en sera de même pour l'année prochaine.

L'administration souhaite être prudente sur l'embauche de nouveaux personnels non titulaires : nous ne pourrions que nous réjouir de cette annonce... pour peu qu'il s'agisse d'améliorer le sort des agents. Nous pouvons nous aussi souhaiter la titularisation des derniers contractuels pour un service public de qualité !

Mais ce discours n'est pas en adéquation avec les réformes gouvernementales de la Fonction Publique qui a pour finalité d'engager des plans de départ de fonctionnaires et de supprimer des dizaines de milliers d'emploi et de recruter par ailleurs des contractuels en lieu et place de titulaires.



Nous nous interrogeons donc sur cette « prudence » car depuis deux ans, une pénurie du vivier de remplacement est constatée à la DIPATE 4. Nous avons donc demandé à l'administration des précisions sur les critères de recrutement pour les personnels contractuels (diplôme expérience...).

Critères de recrutement des agents : une différence de taille avec les titulaires à diplôme égal

L'administration nous a répondu qu'elle préférerait recruter des personnels avec des diplômes supérieurs au profil de poste demandé (pas en dessous du bac) afin que l'agent ne soit pas en difficulté. Nous à la CGT, nous pensons que l'administration fait une économie marchande de l'utilisation des compétences de ces personnes. Néanmoins, l'administration est consciente que sa politique de recrutement est chronophage. L'énergie qu'elle déploie pour les recrutements alors que la rémunération n'est pas attractive pose un problème.

C'est bien ce que la CGT dénonce depuis des années avec le blocage des salaires ! **Chaque salarié.e devrait être rémunéré.e à la hauteur de ses diplômes ! Un agent titulaire de catégorie C est recruté sur concours avec un niveau DNB. Un agent titulaire de catégorie B est recruté sur concours avec un niveau Bac. Il n'y a pas de raison qu'un agent contractuel embauché sur le même poste doive justifier de diplômes supérieurs, surtout rémunéré au SMIC.**

Dans ce cas il ne faut pas s'étonner que les contractuels partent travailler ailleurs et qu'il y ait une pénurie de recrutement. Mais au bout ce sont les collègues et les services qui en pâtissent. Cette année, plusieurs services RH ont attendus des semaines pour obtenir un remplaçant ! C'est bien l'employeur qui en est responsable de cette désorganisation, pas les agents.

C'est pourquoi, à la CGT nous revendiquons que le gouvernement donne de vrais moyens à ses services et **qu'il faut surtout augmenter les salaires.**

Grilles de rémunération : Enfin un peu plus de transparence!



Depuis le Groupe de Travail du 4 mai 2017, la CGT demande que les grilles de rémunération des agents contractuels soient rendues publiques. L'administration a enfin répondu favorablement à notre demande ! Ces grilles vont enfin être mises en ligne sur le site du Rectorat. Nos relances ont enfin payé !

Retrouvez le guide rémunération sur le site de la CGT en cliquant [ICI](#)

DEMANDES DE BILAN SOCIAL

L'administration a botté en touche concernant la demande de la CGT de données chiffrées et d'un bilan social. La cheffe de la DIPATE nous a renvoyé vers le DRH ! Pourtant, s'il y a bien une instance dans laquelle ces informations doivent être données, c'est bien celle qui concerne en premier lieu les personnels contractuels. De plus, nous avons justement déjà fait part de ces demandes en novembre 2018 en audience avec le Directeur des Ressources Humaines. Ce n'est donc pas une surprise.

Nous avons dénoncé cette opacité quand d'autres services RH comme la DIPE communiquent bien plus d'informations aux organisations syndicales.

La CGT a demandé entre autres:

- une évolution du nombre de contractuels payés à l'heure car ces agents qui travaillent bien dans nos services ne sont comptabilisés nulle part
- un tableau répartissant les agents contractuels en fonction de leur nombre d'années de service

DEMANDE D'UN GROUPE DE TRAVAIL DE BILAN DE RENTREE :

De la même manière, la CGT a redemandé l'organisation d'un Groupe de Travail à la mi-octobre pour faire un bilan des affectations des contractuels, à l'instar de ce qui se pratique pour les enseignants non-titulaires.

C'est une demande que nous avons déjà formulée auprès du DRH et à laquelle l'administration se refuse jusqu'ici. A défaut, la CGT continuera à demander systématiquement une audience de bilan de rentrée au DRH mais il n'est pas normal que les représentants des personnels (enseignants, personnels administratifs et techniques) ne soient pas tous traités à la même enseigne.

Il ne faut pas s'étonner dans ce cas que les collègues ne se sentent pas appartenir à la même communauté éducative, malgré les beaux discours en ce sens du Ministère !

ÉTAT DES LIEUX DE L'EMPLOI DANS LES GRETA ET CFA

Chiffres identiques à l'année dernière

GRETA	123 PERSONNELS	56 CDI 67 CDD
CFA	43 PERSONNES	19 CDI 24 CDD

Commentaire de la CGT :

Si l'administration indique que ces chiffres sont identiques par rapport à 2018, l'année prochaine, ils seront en diminution du fait des déficits budgétaires des GRETA et des fusions CFA/GRETA en janvier 2020. En effet, depuis les élections professionnelles, la CCP ATSS non titulaire s'est déjà réunie quatre fois pour donner son avis sur des licenciements de personnels GRETA et CFA.

Les personnels subissent de plein fouet la réforme de la voie professionnelle et les fusions.

Cela se traduit par des baisses imposées de quotité de travail avec des pressions sur les personnels ou des licenciements purs et simples. **L'administration fait payer les déficits engagés aux personnels mais les agents ne sont pas responsables de la mauvaise gestion des GRETA.**



CONCOURS

A ce jour, 23 agents non titulaires ont obtenu un concours (10 administratifs, 6 ATRF, 1 SIRA, 1 recrutement BOE, 3 infirmiers, 2 médecins).

D'autres résultats sont en attente.

CDI

Parmi les agents non titulaires hors GRETA et CFA, quatre seulement ont signé un CDI car ils correspondaient aux critères d'éligibilité de l'administration à savoir être employé sur un besoin permanent.

Très peu d'agents contractuels sont sur emplois permanents à l'exception des agents de service qui sont réembauchés d'année en année sur le même poste.

Nous avons demandé si un plan de titularisation était prévu prochainement. L'administration nous a répondu qu'elle n'en avait pas été informée.

Commentaire CGT :

Depuis la fin du plan Sauvadet en 2017 et la disparition des concours réservés, de nombreux agents contractuels en sont réduits à s'inscrire sur les concours classiques internes et externes avec peu de postes et une concurrence accrue alors qu'ils sont employés parfois depuis des années.

Les chiffres le montrent, les plans précédents n'ont pas résorbé la précarité puisque de nouveaux contractuels ont été embauchés et de nombreux contractuels avec de l'ancienneté n'ont pu accéder à une titularisation.

La CGT demande un nouveau plan de titularisation des contractuels avec des critères qui permettent de prendre en compte un maximum d'agents en fonction de leur ancienneté.



SITUATIONS INDIVIDUELLES

Trois dossiers de non renouvellement sont portés à la connaissance des membres de la CCP.

- Deux agents de laboratoire, à leur demande, car il y avait inadéquation entre le poste occupé et le profil. Les deux agents étaient surqualifiés par rapport au profil de poste (ingénieurs) et ne s'y retrouvaient pas.
Résultats des votes : 11 POUR
- Une adjointe administrative, à la demande de l'administration pour un manque de savoir être
Résultats des votes : administration 6 POUR, élu.es 5 abstentions. Les représentants du personnel ont été pris au dépourvu faute d'avoir été prévenus en amont. Ils n'ont pas pu consulter le dossier de l'agent pour se prononcer d'où leur abstention sur ce dossier.

La CGT Educ'Action Nantes revendique :

NE CÉDONS PAS AUX DIVISIONS, LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LA PRÉCARITÉ

- La titularisation de toutes et tous, sans condition de diplôme ni de nationalité comme seule réponse juste à la question de la précarité, et l'arrêt du recours massif aux personnels précaires dans le privé comme dans le public !
- À défaut, la garantie de réemploi des non titulaires
- La cohérence de gestion avec une grille de salaire alignée sur celle des titulaires
- Le renforcement des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications
- Une formation de qualité et adaptée aux besoins de tou.tes.



La CGT Educ'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université

Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Je souhaite : Prendre contact et recevoir de l'information CGT Me syndiquer

Nom _____ Prénom _____  _____

Mail _____ A retourner à cqteduc-nantes@orange.fr